



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SUJET 4

FICHE CANDIDAT

Vous êtes chargé(e) de clientèle à l'agence Sémillon à Sancerre (18 300) et vous recevez à sa demande un de vos clients Monsieur Vincent Marsanne.

Fiche téléphonique que vous a communiquée l'accueil de l'agence.

Appel de	Renseignements	Motifs de l'appel
M. MARSANNE Le 15-06-09 à 11h30 R.V. pris à l'agence pour le 19 juin à 16h30	Contrats gérés à l'agence : <ul style="list-style-type: none">• MRH.• Auto, Garantie tous accidents pour un 4x4 Audi Q-7. Utilisation professionnelle et privée. Bonus maximum.• Assurance-vie souscrite en 2002, épargne constituée : 67 650 euros• M. Marsanne est TNS	Voudrait des renseignements sur une assurance complémentaire santé pour lui et sa femme. Il vient de se marier.
Observations particulières	M. Marsanne m'a semblé peu au courant des diverses garanties que peut apporter une assurance complémentaire santé mais souhaite que sa femme ait les meilleures garanties.	

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2009

Épreuve : **E32 Communication Professionnelle orale**

N° Sujet : **4**

Coefficient :
2

Folio
1 / 6

DOCUMENT 1

PANORAMA DE VOS GARANTIES

Nature des dépenses	Option 100	Option 200	Option 300
Hospitalisation Médicale et chirurgicale	100%	150%	250%
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (dans la limite des frais réels)	27 € par jour	31 € par jour	61 € par jour
Lit accompagnant (d'un enfant de moins de 12 ans)	-	Frais réels	Frais réels
Pharmacie (médicaments pris en charge par la Sécurité sociale)	100 %	100 %	100 %
Vaccin (pris en charge par la Sécurité sociale)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Dentaire Prothèse dentaire (remboursée ou non par la sécurité sociale) Plafond par assuré et par an	100 %	200% 763 %	300% 1 068 %
Soins dentaires	100 %	150 %	250 %
Optique Verres, montures acceptées ou refusées par la S.S. Taux de remboursement + participation par an et par assuré jusqu'à (dans la limite des frais réels)	100 % + 65 €	200 % + 95 €	300 % + 160 €
Frais médicaux Consultations, auxiliaires médicaux, orthopédie, Prothèse auditive, radiologie, analyses, acoustique	100 %	150 %	250 %
Transport en ambulance	100 %	150 %	250 %
Cure thermique (forfait par an)	77 €	153 €	305 €
Naissance (forfait par enfant)	77 €	153 €	305 €
Immobilisation au domicile : Assistance vie quotidienne	-	7 h / mois	14 h / mois

B.P.

Spécialité **ASSURANCE**
Épreuve : **Communication Professionnelle orale**

N° Sujet : **4**

Session : **2009**
Folio : **2 / 6**

DOCUMENT 2

TARIF PAR PERSONNE SELON L'ÂGE ET LA SITUATION COTISATION MENSUELLE 2009 EN EUROS

Tarifs valables pour les travailleurs salariés et non salariés – hors Alsace & Moselle et salariés agricoles.

Âge de l'assuré	Option 100	Option 200	Option 300
0 à 18 ans	21 €	28 €	42 €
19 à 30 ans	30 €	38 €	59 €
31 à 35 ans	35 €	45 €	76 €
36 à 40 ans	37 €	48 €	77 €
41 à 45 ans	38 €	50 €	81 €
46 à 50 ans	40 €	55 €	85 €
51 à 55 ans	45 €	61 €	97 €
56 à 60 ans	50 €	68 €	107 €
61 à 65 ans	58 €	75 €	118 €
66 à 70 ans	69 €	89 €	140 €
71 à 75 ans	84 €	109 €	169 €

DOCUMENT 3

CE QUE VOUS APPORTE CONCRÈTEMENT VOTRE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

ACTES MÉDICAUX	Consultation d'un spécialiste (secteur II)	Couronne dentaire (SPR 50)	Lunettes (montures + verres)
Montant de la dépense engagée	40	412	255
Base de remboursement de la Sécurité sociale	23	107,5	18
Taux de remboursement de la Sécurité sociale	70 % du tarif de base	70 % du tarif de base	65 % du tarif de base
Montant remboursé par la Sécurité sociale	16,1	75,25	11,70
Somme restant à votre charge après le remboursement de la Sécurité sociale.	23,9	336,75	243,30
OPTION 100	Notre remboursement 6,90 € Reste à votre charge : 18 €	Notre remboursement 32,25 € Reste à votre charge : 304,50 €	Notre remboursement 76,70 € Reste à votre charge : 166,60 €
OPTION 200	Notre remboursement 18,40 € Reste à votre charge : 6,50 €	Notre remboursement 139,75 Reste à votre charge : 197 €	Notre remboursement 118,40 Reste à votre charge : 124,90 €
OPTION 300	Notre remboursement 23,90€ Reste à votre charge : 1 €	Notre remboursement 247,25 € Reste à votre charge : 89,50 €	Notre remboursement 195,10 € Reste à votre charge : 59,90 €

DOCUMENT 4

LA LOI MADELIN

Depuis le 11 février 1994, la Loi Madelin permet aux travailleurs non salariés (artisans, commerçants, professions libérales, gérants majoritaires, conjoints collaborateurs ...) de se constituer une meilleure protection sociale.

En effet, les cotisations versées au titre de la retraite obligatoire, de l'assurance complémentaire santé, prévoyance, retraite ou perte d'emploi sont déductibles du bénéfice imposable.

La loi Madelin autorise la déduction fiscale des cotisations d'assurances facultatives de santé et de prévoyance dans la limite de 7 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 2 329 euros en 2008 + 3,75 % du bénéfice net imposable sans que la somme déductible soit supérieure à 3 % de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 7 986 euros en 2008.

CRDP Nord Pas-de-Calais

DOCUMENT 5

VOS DIX AVANTAGES

1. Vos demandes de remboursement sont traitées directement par télétransmission avec la Sécurité sociale ou dans les 48 h ouvrées suivant la réception des documents nécessaires.
2. Nous nous engageons à ne jamais interrompre votre protection quels que soient votre âge ou vos dépenses de santé. Vous restez assuré tant que vous réglez vos cotisations, votre vie durant si vous le souhaitez.
3. Nous remboursons à 100 % les médicaments pris en charge par la Sécurité sociale, hormis la franchise médicale instaurée sur les médicaments dans le cadre de la réforme de la Sécurité sociale.
4. Vous avez droit à des forfaits intéressants et des remboursements majorés pour les dépenses mal remboursées par la Sécurité sociale.
5. Les prothèses dentaires non prises en charge par la Sécurité sociale donnent lieu à remboursement.
6. Vous bénéficiez d'une carte de tiers-payant qui vous permet d'obtenir vos médicaments prescrits et d'aller dans un grand nombre de laboratoires et de cabinets de radiologie sans avancer d'argent (dans la limite du ticket modérateur).
7. Nous pouvons prendre directement en charge vos frais en cas d'hospitalisation, à hauteur de la base de remboursement de la Sécurité sociale.
8. Vous êtes entièrement libre du choix de votre médecin traitant, de votre hôpital, de votre clinique et de votre pharmacie.
9. Vous pouvez régler vos cotisations tous les mois par prélèvement automatique sans que cela ne vous coûte un euro de plus.
10. Vous bénéficiez d'une assistance complète à la vie quotidienne en cas d'immobilisation prolongée à votre domicile.